

HORIZON 2005

Ça bouge après l'école



Un milieu de vie stimulant

Ça bouge après l'école vise à contrer la sédentarité des jeunes et à favoriser la réussite éducative en offrant aux élèves du secondaire un choix diversifié d'activités parascolaires auxquelles ils auront plus facilement accès. La première année, le programme mise sur les activités physiques, sportives et de plein air. S'ajouteront ensuite les activités de nature culturelle, sociale, communautaire et scientifique.

Édition

Direction des communications
Ministère de l'Éducation

Ce document est accessible sur les sites Internet suivants :

www.meq.gouv.qc.ca
www.jeunes.gouv.qc.ca

Remerciements pour les photos apparaissant dans ce document :
Secrétariat aux loisirs et aux sports

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2002, 02-01401
ISBN 2-550-40191-3

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002



Les activités parascolaires sont un facteur important d'épanouissement, de socialisation et aussi un moyen de lutter contre la sédentarité de nos jeunes.

Ça bouge
après l'école

Un milieu de vie stimulant



Mot du ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi

En plus d'être le principal lieu d'apprentissage des jeunes, l'école doit être un milieu de vie qui leur permet de participer à toutes sortes d'activités parascolaires qui auront une influence positive sur leur développement.

Ça bouge après l'école vient enrichir de nombreuses initiatives qui ont donné d'excellents résultats dans les écoles du Québec.

Je suis convaincu qu'avec l'implication de tous les partenaires et des parents, ce programme donnera un nouvel élan pour faire de l'école un milieu de vie stimulant et enrichissant pour les jeunes. C'est un outil essentiel à la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Sylvain Simard

Ministre d'État à
l'Éducation et à l'Emploi



Mot du ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport

À titre de ministre responsable de la Jeunesse, je suis très fier de présenter le programme Ça bouge après l'école, qui vise à donner la chance à tous les jeunes de participer à des activités parascolaires enrichissantes. Ils trouveront dans la pratique d'activités physiques, sportives et socioculturelles de multiples occasions de s'accomplir et de s'épanouir.

J'invite tous les jeunes du Québec à s'impliquer dans les activités qui seront organisées grâce au programme Ça bouge après l'école pour qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Richard Legendre

Ministre responsable de la
Jeunesse, du Tourisme,
du Loisir et du Sport

Sommaire

Un atout pour l'élève du secondaire	5
La place des activités parascolaires à l'école	7
Des exemples d'activités	8
Son fonctionnement	9
Son implantation	10
Des choix qui reviennent aux régions	11
Son comité directeur	12
Un engagement de toute la communauté	13



Un atout pour l'élève du secondaire



Ça bouge après l'école vise à ce que le jeune :

- soit moins sédentaire, grâce à des activités physiques, sportives et de plein air variées;
- mette en valeur ses talents ainsi que ses aptitudes, développant ainsi une meilleure estime de soi;
- découvre de nouveaux horizons culturels, artistiques et scientifiques;
- développe sa citoyenneté et son engagement dans l'école et dans la communauté;
- accroisse le sentiment d'appartenance à son école;
- poursuive le développement de ses compétences, notamment sous la dimension personnelle et sociale;
- ait davantage d'occasions de socialiser, une des missions de l'école.

L'école est plus qu'un lieu de formation et d'apprentissage; c'est un milieu de vie stimulant. Les occasions de socialiser doivent être nombreuses et permettre la mise en valeur des aptitudes et des talents de l'élève. Elles peuvent prendre différentes formes : ça peut être l'équipe de basketball, le club d'escalade ou la troupe

de théâtre, le club scientifique, le groupe musical ou un engagement au sein d'un organisme communautaire. Ce sont toutes des occasions de rencontre avec d'autres jeunes qui partagent les mêmes goûts, des opportunités de tisser des liens de confiance avec des adultes.

La plupart des écoles secondaires du Québec offrent déjà des activités parascolaires à leurs élèves. Environ le tiers des élèves du secondaire y participent. Pour de multiples raisons (transport scolaire, encadrement des élèves, etc.), le choix des activités peut être fort variable d'une école à une autre.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à transformer l'école secondaire dans le but de mieux répondre aux besoins des élèves. Avec *Ça bouge après l'école*, le gouvernement veut que plus de jeunes aient accès et participent à des activités parascolaires riches et variées.





Le gouvernement du Québec souhaite qu'entre 2003 et 2006, la proportion des élèves qui participent aux activités parascolaires double dans les écoles secondaires publiques, passant d'environ 120 000 en 2002 à près de 240 000 d'ici 2006.

Pour permettre une meilleure accessibilité, le programme prévoit lever les obstacles, notamment en finançant le transport scolaire.

Ainsi, grâce à un éventail élargi d'activités stimulantes, plus de jeunes profiteront de la richesse et de la valeur formatrice qu'elles représentent.

La place des activités parascolaires à l'école



Les activités parascolaires font partie des services éducatifs complémentaires offerts par l'école. À ce titre, elles :

- visent à soutenir les élèves dans leurs apprentissages;
- constituent pour le jeune une excellente occasion d'enrichir les compétences développées en classe.

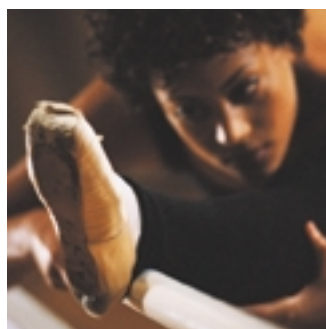
D'ailleurs, le *Programme de formation de l'école québécoise* du secondaire prévoit que le développement de certaines compétences se fera dans la classe, mais aussi dans l'ensemble des activités se déroulant à l'école. Par exemple, un élève inscrit à une activité de conditionnement physique développe des habiletés motrices et en retire des bienfaits sur le plan de sa santé et de son bien-être. De même, l'élève qui participe à la radio scolaire ou au journal de son école développe sa capacité à communiquer.

Des exemples d'activités



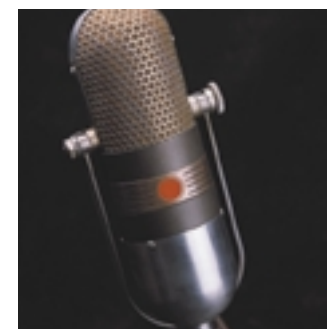
Activités physiques, sportives ou de plein air :

football
natation
soccer
patin à roues alignées
planche à roulettes
canot-camping
escalade
hockey



Activités culturelles (scientifiques et artistiques) :

art théâtral
groupe musical
club d'informatique
ornithologie
peinture
danse
astronomie



Activités sociales ou communautaires :

échanges internationaux
caisse scolaire
engagement auprès d'organismes
communautaires
micro-entreprises ou coop-jeunesse
radio scolaire

Son fonctionnement



Les écoles secondaires, en partenariat avec au moins deux organismes de la communauté, établissent dès la première année une programmation triennale d'activités parascolaires qui tient compte du projet éducatif de l'école. Accompagnée des objectifs visés (participation des élèves, diversité des activités, etc.) et intégrée au plan de réussite de l'école, cette programmation est ensuite soumise à la commission scolaire.

La commission scolaire s'assure que la programmation-école est conforme aux objectifs de *Ça bouge après l'école* et présente le tout à un comité régional pour approbation.

Ce comité est sous la responsabilité de la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du ministère de la Culture et des Communications et du Secrétariat aux loisirs et aux sports. Il analyse les programmations-écoles qu'il reçoit, recommande au ministère de l'Éducation de verser le financement aux commissions scolaires et effectue un suivi sur son territoire.

Compte tenu des caractéristiques particulières des commissions scolaires anglophones, dont le territoire est très étendu, leurs programmations-écoles seront analysées par la Direction des services à la communauté anglophone du ministère de l'Éducation, en collaboration avec des représentants du Secrétariat aux loisirs et aux sports et du ministère de la Culture et des Communications.



Son implantation



Photo : Clément Allard

Ça bouge après l'école sera implanté graduellement sur trois ans, soit de 2003-2004 à 2005-2006. Les différentes activités parascolaires commenceront dès septembre 2003 dans les écoles. Pour la première année (2003-2004), les élèves du premier cycle (1^{re} et 2^e secondaire) d'environ 500 écoles seront visés. Cette année sera consacrée à des activités physiques, sportives ou de plein air.

Dès la deuxième année, les élèves de tous les niveaux bénéficieront d'une programmation visant autant les activités sociales, communautaires, culturelles et de loisirs scientifiques que les activités physiques, sportives et de plein air. Les élèves de près de 600 écoles secondaires du Québec profiteront alors de *Ça bouge après l'école*.

Des choix qui reviennent aux régions



Le ministère de l'Éducation verse l'argent aux commissions scolaires, sur recommandation des comités régionaux. Les commissions scolaires sont responsables de répartir l'argent entre les écoles. Le montant que recevra chaque commission scolaire sera établi en fonction du nombre d'élèves visés qu'elle accueille et des coûts du transport scolaire de ces élèves.

Le gouvernement entend financer 80 % du coût des programmes d'activités parascolaires, le reste (20 %) devant être fourni par les écoles et leurs partenaires locaux, ce qui fera en sorte de susciter l'engagement des milieux.

Comme le montre le tableau suivant, le financement accordé au programme sera augmenté progressivement entre la première année (2003-2004) et la troisième année (2005-2006).

Année	Contribution du gouvernement	Contribution des milieux visés	TOTAL
2003-2004	15,0 M\$	3,75 M\$	18,75 M\$
2004-2005	25,4 M\$	6,30 M\$	31,70 M\$
2005-2006	41,4 M\$	10,30 M\$	51,70 M\$

Les dépenses admissibles devront servir à promouvoir la participation des jeunes aux activités, à contribuer au transport scolaire et à l'encadrement des élèves.

Son comité directeur



Un comité directeur établira les modalités générales de gestion du programme en regard de l'engagement des partenaires, coordonnera l'implication des différents acteurs, évaluera le programme sur le plan national et apportera des ajustements au besoin.

Le comité directeur sera coprésidé par le ministère de l'Éducation et le Secrétariat à la jeunesse. Il sera secondé par :

- le ministère de la Culture et des Communications;
- le Secrétariat aux loisirs et aux sports;
- la Fédération des commissions scolaires;
- l'Association des commissions scolaires anglophones;
- la Fédération des municipalités du Québec;
- l'Union des municipalités du Québec.

Un engagement de toute la communauté



Le succès de *Ça bouge après l'école* repose sur l'engagement de toute la communauté. Le programme sera axé sur des partenariats entre l'école, la municipalité et les organismes du milieu. Ces partenariats permettront aux jeunes de sentir l'importance de la place que leur communauté leur accorde en les soutenant concrètement dans leur démarche d'apprentissage.

D'autre part, les parents seront interpellés de façon particulière, car ils jouent un rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement de leurs enfants. Leur appui aura des incidences importantes sur la participation des jeunes aux activités offertes à l'école. Leur encouragement aura un effet positif sur la motivation de leur enfant à participer davantage aux activités et, de ce fait, sur leur réussite scolaire.



Ça bouge après l'école



